JCB/KCK

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

PRES/PM/MEF DECRET N°2013- 555 portant adoption du Document d'Orientation pour la Promotion des Pôles de Croissance au Burkina Faso (DOP-PC 2013-2015).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

la Constitution; $\mathbf{V}\mathbf{U}$

- le décret n°2012-1038/PRES du 31décembre 2012 portant nomination du VUPremier Ministre;
- le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier2013 portant composition du VU Gouvernement;
- la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de VUl'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement;
- le décret 2011-003/PRES/PM/MEF du 14 janvier 2011 portant création, VUattributions, composition et fonctionnement du Comité national de pilotage des Pôles de croissance;
- le décret n°2012-546/PRES/PM/MEF du 02 juillet 2012 portant organisation VU du Ministère de l'Economie et des Finances;
- le décret n°2013-003/PRES/PM/ du 02 janvier 2013 portant nomination d'un $\mathbf{V}\mathbf{U}$ Secrétaire Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres ;
- le décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant $\mathbf{V}\mathbf{U}$ attributions des membres du Gouvernement;
- rapport du Ministre de l'Economie et des Finances; Sur
- Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 mai 2013; Le

DECRETE

Article 1 : Est adopté le Document d'Orientation pour la Promotion des Pôles de Croissance (DOP-PC) sur la période 2013-2015.

Article 2: Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 juillet 2013

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie

imbamb

Blaise COMPAOR

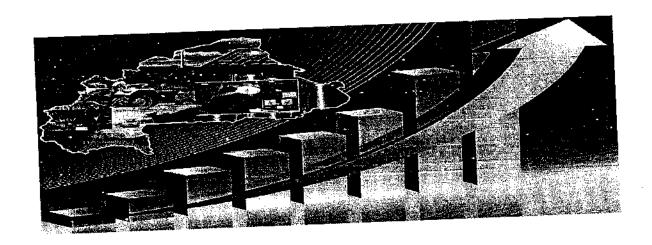
Lucien Marie Noël BEMBAMBA

et des Finances

BURKINA FASO Unité – Progrès – Justice



DOCUMENT D'ORIENTATION POUR LA PROMOTION DES POLES DE CROISSANCE SUR LA PERIODE 2013-2015



SOMMAIRE SIGLES ET ABREVIATIONS INTRODUCTION I- CONCEPT DE POLES DE CROISSANCE II- ORIENTATIONS POUR LA PROMOTION DES POLES DE CROISSANCE SUR LA PERIODE 2013-2015. 10 III- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS POUR LA PROMOTION DES POLES DE CROISSANCE CONCLUSION 14 ANNEXE : CADRE LOGIQUE AGREGE

SIGLES ET ABREVIATIONS

Actions Prioritaires AP:

Burkina Faso BF:

Comité National de Pilotage des Pôles de Croissance CNPPC:

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Appui à la CSLP: DGAT-AD:

Décentralisation

Document d'Orientation pour la Promotion des Pôles de Croissance DOP-PC

Groupes de Travail GT:

Groupe de Travail Intersectoriel GTI

Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire MASA:

Maison de l'Entreprise du Burkina Faso MEBF: Ministère de l'Economie et des Fînances MEF:

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

MICA: l'Emergence Programme d'Actions du Gouvernement pour PAGEDD:

Développement Durable

Petites et Moyennes Entreprises PME: Petites et Moyennes Industries PMI: Partenariat Public Privé

PPP:

Partenaires Techniques et Financiers PTF:

Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable SCADD:

Secrétariat Technique du Comité National de Pilotage des Pôles de ST-CNPPC:

Croissance

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine **UEMOA:**

Zones Economiques Speciales ZES:

INTRODUCTION

Tirant leçon des acquis et insuffisances dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) sur la période 2000-2010, le Gouvernement s'est doté de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) comme nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale du Burkina Faso durant le quinquennat 2011-2015.

L'ambition de la SCADD est déclinée dans sa vision qui se présente comme suit : « le Burkina Faso, une économie productive qui accélère la croissance, augmente le niveau de vie, améliore et préserve le cadre et le milieu de vie au moyen d'une gouvernance avisée et performante ». Cette vision se focalise sur les priorités de croissance économique et les aspirations à une meilleure qualité de vie de la population. Sa mise en œuvre se fait en cohérence avec le Programme présidentiel « Bâtir, Ensemble, un Burkina Emergent » à travers le développement d'une société moderne et évoluée, le renforcement de la compétitivité de l'économie et la promotion d'un développement solidaire.

Une des options retenues dans la SCADD et le Programme présidentiel pour booster la croissance et assurer une juste répartition de ses fruits est l'approche pôles de croissance et de compétitivité. Pour rendre opérationnel cette option dans le cadre d'une vision globale et intégrée et en attendant l'élaboration de la Politique nationale de promotion des pôles de croissance, le Gouvernement a décidé de se doter d'un Document d'Orientation pour la Promotion des Pôles de Croissance (DOP-PC) sur la période 2013-2015.

Son objectif global est d'offrir au Gouvernement un cadre de coordination et de mise en cohérence des interventions en matière de promotion des pôles de croissance au Burkina Faso.

Le DOP-PC rappelle les aspects conceptuels et les caractéristiques de l'approche burkinabé (I) ; définit les grandes orientations ou objectifs stratégiques pour la promotion des pôles de croissance sur la période 2013-2015 (II) ; et arrête la stratégie de mise en œuvre desdites orientations (III).

I-CONCEPT DE POLES DE CROISSANCE

Les pôles de croissance constituent une nouvelle démarche de la politique économique territoriale du Burkina Faso. Avant de décliner la particularité de l'approche burkinabè, il s'avère nêcessaire de présenter le contenu des notions de base ainsi que quelques aspects historiques.

Au double sens théorique et instrumental, le concept de pôles de croissance est appréhendé selon l'articulation ci-après : (i) définition et typologie ; (ii) contexte historique ; (iii) particularité de l'approche burkinabè.

I.1. DEFINITION ET TYPOLOGIE DES POLES DE CROISSANCE

La littérature est abondante sur les multiples formes d'organisation de la production territorialisées. Les notions et concepts caractérisant ces formes d'organisation tournent autour des pôles de croissance, de compétitivité, d'excellence, des zones économiques spéciales, des grappes d'entreprises, des niches, etc.

Au sens du présent document d'orientation, les termes pôle de croissance, pôle économique et pôle de développement désignent la même notion. Il en est de même pour les termes grappes d'entreprises et clusters.

I.1.1. Pôle de croissance

Un pôle de croissance repose sur l'existence d'une (ou plusieurs) unité(s) dominante(s) et motrice(s). Ces unités motrices sont soit une firme, soit une industrie, soit un groupe d'industries. Il y a croissance parce qu'il y a une unité motrice qui entraîne et permet le développement économique. L'idée de pôles de croissance consiste donc à centrer les interventions sur quelques points géographiques ou secteurs d'activités qui auraient des effets d'entraînement importants sur d'autres secteurs, villes ou régions.

Il s'agit d'une combinaison d'entreprises et de centres de recherche publics ou privés sur un territoire donné, ou une collectivité territoriale dont l'activité économique constitue un moteur de croissance économique.

Le pôle économique est une localité présentant un avantage pour une activité économique.

1.1.2. Pôle de compétitivité

Un pôle de compétitivité peut se définir comme la combinaison sur un territoire donné d'entreprises, de centres de formation professionnelle, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs à caractère innovant et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale.

On peut distinguer des pôles de compétitivité à dimension internationale dont le portage est assuré par des grands groupes et des pôles de compétitivité qui s'appuient sur un tissu de PME industrielles, notamment dans des activités traditionnelles.

D'autres notions de pôles sont couramment utilisées: pôles d'excellence, pôles de compétence. Les premiers désignent, dans le domaine scientifique, une concentration de spécialistes de niveau mondial ayant acquis une « visibilité géographique », avec une synergie entre les chercheurs et l'enseignement. Les seconds sont concentrés dans un cluster « industriel », appuyés sur des plates-formes technologiques associant des établissements d'enseignement, et reconnus comme attractifs grâce au savoir-faire agrégé.

I.1.3. Grappes d'entreprises

Les grappes d'entreprises sont des réseaux constitués majoritairement de PME/PMI, regroupées sur un même territoire et appartenant souvent à la même filière, mobilisées par une stratégie commune et par la mise en place d'actions et de services concrets et mutualisés. Les entreprises concernées sont unies par une communauté d'intérêts (besoins et contraintes communs), des complémentarités ou des interdépendances et développent volontairement des relations de coopération dans un ou plusieurs domaines.

Elles constituent des vecteurs très importants de développement et de compétitivité pour les entreprises et les territoires.

I.1.4. Zones économiques spéciales

Les zones économiques spéciales sont des zones/espaces à l'origine délimitées pour promouvoir les exportations. Ces espaces bénéficient d'un régime juridique particulier qui les rend plus attractifs pour les investisseurs étrangers. Le régime économique y est plus libérai c'est-à-dire avantageux pour les entreprises que celui pratiqué dans le reste du pays. Ces zones sont généralement créées par les Gouvernements pour attirer les investissements étrangers. Les gouvernements mettent en place des mesures permettant aux entreprises de voir leurs coûts d'investissement, de financement et d'exploitation notablement réduits par rapport à l'environnement économique « classique ». Ces mesures, d'ordre incitatif, sont le plus souvent des réductions fiscales (par exemple création de zones franches sans taxes ni droits de douane), mais aussi peuvent être des aides directes à l'installation (prime à l'investissement, fourniture de terrains et de locaux à prix réduits).

1.1.5. Niches

La niche est un petit segment de marché (en termes de clientèle ou de produits). Le nombre d'acteurs du côté de l'offre y est très réduit mais la niche est généralement rentable, de par la structure peu concurrentielle de son marché. La demande doit être suffisante pour maintenir cette rentabilité. Les entreprises d'une niche généralement déploient des efforts pour concevoir, produire, distribuer et faire la promotion d'une gamme de produits ou de services vers un segment de clientèle particulier et non vers un marché de masse déjà occupé par les compétiteurs. Le domaine commercial ainsi ciblé s'appelle marché de niche. Le but poursuivi est d'occuper une importante part de marché dans ce domaine très étroit, voire une certaine exclusivité, et d'obtenir des marges bénéficiaires plus avantageuses par la possibilité de prix de vente supérieurs à ceux des produits courants.

I.2. CONTEXTE HISTORIQUE

Les pôles de croissance découlent de la théorie de la « polarisation » développée autour de F. PERROUX (1955), en tant que courant de pensée sur les mécanismes explicatifs du développement territorial. Selon F. PERROUX, « L'espace économique est constitué par des centres (pôles ou foyers) d'où émanent des forces centrifuges et où vont les forces centripètes ». Il existerait donc dans l'espace un facteur déterminant ou élément moteur à même d'exercer une influence sur son environnement.

De nombreuses théories économiques notamment la théorie de la base ont emboîté le pas de cette vision de la dynamique économique. Les théoriciens de la base se réfèrent à deux types d'activités : d'une part les activités exportatrices et, d'autre part les activités à débouché local ou régional. Les premières sont considérées comme fondamentales dans la mesure où elles constituent les forces motrices du développement territorial. Quant aux autres, elles sont considérées comme secondaires, parce qu'elles sont induites par les premières.

Les approches ci-dessus (théorie de la polarisation, théorie de la base) ont été enrichies par plusieurs conceptions dont l'approche organisationnelle avec une logique de diversification (multiplication des activités) et complexification (rétablissement des interrelations entre les activités).

Elles ont servi de fondements à plusieurs expériences de développement par la mise en place de pôles de croissance, grappes d'entreprises, zones économiques spéciales et niches.

1.2.1. Exemples de pôles de croissance

Les idées de pôles de croissance ont eu une forte influence sur la politique de développement économique de plusieurs pays développés dont la France pendant la période des trente glorieuses (1945-1975) et le Canada (tant le gouvernement du Québec que le gouvernement fédéral) qui a adopté l'approche au cours des années 1960 et 1970 (création de plusieurs sociétés d'Etat intervenant activement dans les régions).

A l'instar du Burkina Faso qui met en œuvre présentement le pôle de croissance pilote de Bagré, l'approche pôles de croissance a été également retenue par d'autres pays africains dont le Benin dans le cadre de sa Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015). La SCRP identifie quatre (04) pôles prioritaires de croissance (commerce-logistique, coton-textile, agriculture et agro-alimentaire, tourisme-artisanat et culture) et deux (02) pôles à haut potentiel de croissance (BTP-matériaux de construction, mines-hydrocarbures). Ces piliers de croissance seront mis en œuvre à travers de grands programmes et projets d'infrastructures dont l'agropôle coton-élevage, le technopôle agroalimentaire, le technocentre des métiers du textile.

Dans le monde en général et en Afrique en particulier, d'autres piliers de croissance (grappes d'entreprises, zones économiques spéciales, niches) ont été expérimentés.

1.2.2. Exemples de grappes d'entreprises

Concernant les grappes d'entreprises, il existe un grand nombre de grappes de réputation internationale. Dans des régions prospères comme l'Emilie-Romagne en Italie, Sophia Antipolis en France, Baden-Würtemberg en Allemagne, Cambridge au Royaume-Uni, pour ne citer que celles-là, des grandes d'entreprises y ont été développées et elles ont même suscité l'intérêt des investisseurs privés.

De nos jours, les initiatives de création de grappes sont maintenant presque universelles, ayant été adoptées dans les économies développées et en voie de développement, dans les régions prospères et retardataires, et dans des territoires ayant une approche de laissez-faire ou

dirigiste du développement économique. Les résultats souvent décevants des stratégies de développement économique consistant à attirer des investissements de grandes entreprises ont également suscité l'intérêt pour les politiques axées sur les grappes.

1.2.3. Exemples de Zones Economiques Spéciales

S'agissant des zones économiques spéciales (ZES), les plus célèbres sont celles créées en République populaire de Chine au début des années 1980. La ZES chinoise ayant remporté le plus de succès en Chine est celle de Shenzhen, à l'origine simple village, devenue en une vingtaine d'années une ville de plus de dix (10) millions d'habitants. Les ZES en Chine ont connu une forte croissance, et représentaient en 1991, 20 % du commerce extérieur de la Chine.

D'autres pays comme l'Inde, l'Iran, la Jordanie, la Pologne, le Kazakhstan, les Philippines, la Corée du Nord et la Russie ont suivi l'exemple de la Chine.

Farmi les pays africains qui se sont lancés dans le processus, on peut citer la République Démocratique du Congo dont le Gouvernement a lancé, avec l'appui du Groupe de la Banque mondiale, la première zone économique spéciale du pays, à Maluku, près de Kinshasa et entend développer d'ici à 2016 cinq (05) ZES à créer dans l'Ouest, au Centre, au Sud, dans l'Est et au Nord-est du pays. On peut citer également le Gabon qui a lancé la création de sa ZES en septembre 2010 (ZES de NKOK).

Selon les estimations de la Banque mondiale, il existait en 2007 plus de trois mille (3 000) ZES déjà créées ou en projet, et ce dans cent vingt (120) pays.

1.2.4. Exemples de niches

Concernant les niches, en Europe, notamment en France, en Grande Bretagne, en Italie etc. plusieurs marchés de niches connaissent du succès : le courtage en travaux, le marché d'occasion, la vente à emporter et livraison à domicile (alimentation), le marché des énergies renouvelables, le marché de l'immobilier de luxe.

Dans les pays en voie de développement comme la Guadeloupe, il existe des marchés de niches insuffisamment exploités qui regorgent d'énormes potentialités. Cependant, l'on peut donner pour exemple certaines productions fruitières qui ont su trouver les niches commerciales susceptibles de leur assurer une viabilité et des perspectives économiques intéressantes. C'est le cas notamment de l'ananas, avec la variété « bouteille » réservée à l'export qui distingue la production guadeloupéenne des productions de masse africaine et du café et du cacao qui ont trouvé un marché de niche local valorisé par l'industrie touristique.

I.3. PARTICULARITE DE L'APPROCHE BURKINABE DE POLES DE CROISSANCE

Tirant leçon des politiques publiques mises en œuvre depuis les indépendances qui n'ont pas permis une exploitation optimale des potentialités, le Burkina Faso a opté pour l'approche pôle de croissance et de compétitivité pour la période 2011-2015.

Cette approche tire son fondement des deux principaux référentiels de pilotage de l'économie et de promotion du développement économique et social du Burkina Faso qui orientent l'action du Gouvernement pour la période 2011-2015. Il s'agit du Programme présidentiel, intitulé : « Bâtir ensemble un Burkina émergent » et de la SCADD.

En effet, le Programme présidentiel met au cœur des dynamiques nouvelles pour l'économie (quatrième partie du programme) l'approche pôle de croissance et de compétitivité en y consacrant 3 des quatre axes d'intervention retenus dans ce domaine. L'objectif visé étant de « faire de chaque région une zone de concentration économique basée sur ses potentialités... ». Toute chose qui passe par :

- le développement des pôles de croissance et de compétitivité grâce à l'émergence d'un partenariat Public-Privé générateur de projets structurants et innovants à même d'assurer un développement harmonieux du territoire national;
- le développement des supports des pôles de croissance et de compétitivité par la réalisation des infrastructures socioéconomiques nécessaires pour offrir l'armature infrastructurelle nécessaire à l'essor des pôles de croissance et de compétitivité;
- la création de zones économiques spéciales dans l'optique de mettre en place les conditions idoines pour le développement de bases économiques solides dans chaque région.

Quant à la SCADD, elle met au cœur du modèle d'accélération de la croissance la promotion des pôles de croissance en tant que levier sur lequel le Gouvernement entend agir pour booster la croissance et diversifier la production. Pour ce faire les actions majeures porteront sur :

- la définition des zones classées comme zones potentielles de pôles de croissance, pour faciliter l'accès à certains instruments de financement de l'Etat;
- la mise en place d'un fonds de promotion des pôles de croissance comme facilité de financement à la fois pour les infrastructures d'accompagnement de l'Etat au développement de certaines filières productives dans les régions et pour appuyer certaines entreprises sous forme de fonds de garantie ou de bonification;
- la mise en place d'un cadre programmatique cohérent associant les principaux acteurs, en vue de porter les programmes territoriaux de développement et de développer de nouveaux mécanismes de coordination et de suivi de certains programmes sectoriels;
- l'élaboration d'une politique de promotion des pôles de croissance.

Partant de ces options et s'appuyant sur les expériences des autres pays, le modèle burkinabè d'opérationnalisation des pôles de croissance découle des orientations de la SCADD et s'inscrit dans une perspective de long terme. Dans ce modèle, il est autant question de compétitivité des entreprises que de compétitivité des territoires.

La promotion des pôles de croissance et de compétitivité se veut une approche transversale dont la mise en œuvre incombe à l'ensemble des secteurs socioéconomiques. A ces titres, toutes les politiques sectorielles se doivent de l'intégrer en tant qu'instrument de promotion d'un développement régional harmonieux pour tout le pays.

Par ailleurs, ce modèle fait du secteur privé le moteur de la production et valorise la performance des régions et des territoires dans une dynamique de décentralisation politique. Il repose sur une logique de diversification et de complexification des activités économiques.

En outre, tout en visant la création d'emplois et l'accroissement de la productivité de l'économie, la promotion des pôles de croissance reposera sur le respect des principes du développement durable à travers notamment les cadres de gestion environnementale et sociale qui permettront de minimiser les risques environnementaux et sociaux.

Les orientations pour la promotion des pôles de croissance sur la période 2013-2015 ont été définies conformément à cette option.

II- ORIENTATIONS POUR LA PROMOTION DES POLES DE CROISSANCE SUR LA PERIODE 2013-2015

Le modèle burkinabé de croissance accélérée basé sur l'approche pôles de croissance vise la réalisation de la vision de la SCADD qui découle elle-même de la vision « Burkina 2025 » formulée comme suit : « Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale ».

Sa mise en œuvre fait l'objet de conceptualisation, de mesures et d'actions d'opérationnalisation destinées à l'encadrer.

A cet effet, quatre (04) orientations ou objectifs stratégiques guideront les interventions du Gouvernement en matière de promotion des pôles de croissance sur la période 2013-2015, à savoir : (i) rendre fonctionnel le dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance ; (ii) contribuer à la dynamisation des économies locales et régionales et à la compétitivité de l'économie nationale ; (iii) renforcer les capacités de réflexion et d'aide à la décision ; (iv) suivre et évaluer les pôles de croissance. Ces orientations suggèrent des défis importants à relever.

II.1. ORIENTATION 1 : RENDRE FONCTIONNEL LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE DES POLES DE CROISSANCE

Le dispositif institutionnel est le mécanisme de coordination et de supervision de la promotion des pôles de croissance au Burkina Faso.

Le dispositif institutionnel mis en place en 2011 pour la réalisation du modèle de croissance accélérée basé sur l'approche pôtes de croissance comprend : le comité national de pilotage, les groupes de travail, le secrétariat technique. Ce dispositif n'a pas pu fonctionner pleinement pour plusieurs raisons dont l'absence d'articulation entre ses organes et instances et le retard pris dans son opérationnalisation.

Aussi, en tirant leçon de la période 2011-2012, le défi du Gouvernement est d'asseoir un nouveau dispositif institutionnel qui tient régulièrement ses sessions réglementaires, pour une meilleure coordination et plus de cohérence et d'efficacité dans le pilotage national des pôles de

croissance. Ces sessions tiendront lieu de revues des orientations pour la promotion des pôles de croissance.

Les réflexions et produits du nouveau dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance axé sur les résultats, alimenteront le suivi et l'évaluation de la SCADD et du Programme Présidentiel sur la période 2013-2015.

II.2. ORIENTATION 2 : CONTRIBUER A LA DYNAMISATION DES ECONOMIES LOCALES ET REGIONALES ET A LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Les pôles de croissance sont mis en œuvre pour contribuer à la réalisation des objectifs de croissance accélérée et de développement économique et social du Burkina Faso conformément à la SCADD et au Programme Présidentiel. Il s'agit de mettre au centre du développement des piliers de la croissance accélérée les dynamiques nouvelles pour l'économie. Dans ce sens, les pôles de croissance permettront de transformer profondément la structure de l'appareil de production à l'aide de projets structurants et innovants à effets d'entraînement, de diversifier et d'accroître l'offre de produits et de sécuriser la population, du point de vue nutritionnel et le pays en recettes d'exportation.

Le pôle pilote de Bagré en cours de construction, avec le soutien de la Banque Mondiale, est un challenge pour notre pays et doit se révéler comme une expérience réussie avec des résultats positifs tangibles en termes d'effets et d'impacts économiques et sociaux. Toutefois, au-delà du succès attendu de la mise en œuvre de Bagré pôle, l'absence d'une politique nationale de promotion des pôles de croissance est un handicap au regard de la diversité des pôles à développer et de la nécessité d'assurer une cohérence nationale des politiques structurantes.

Aussi, tout en continuant à créer les conditions devant garantir le succès réel du pôle de Bagré, le Gouvernement s'attachera pour la période 2013-2015, d'une part, à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique nationale de promotion des pôles de croissance pour assurer la cohérence stratégique des politiques économiques territoriales et, d'autre part, au développement, grâce au Partenariat Public Privé (PPP), de nouveaux pôles de croissance et de compétitivité dont des agropoles, des pôles miniers et des zones économiques spéciales. De même, des réflexions seront engagées pour la mise en place d'un fonds de promotion des pôles de croissance conformément aux orientations de la SCADD. Cette dynamique des pôles de croissance devra permettre également de stimuler le développement local et régional à travers, entre autres, la promotion des systèmes productifs locaux.

Par ailleurs, le modèle de croissance accélérée basé sur l'approche pôles de croissance doit tenir compte du processus d'intégration en cours dans la région ouest africaine et la promotion des pôles de croissance et de compétitivité par les ensembles communautaires dont l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

La mise en œuvre de l'approche pôles de croissance se traduira par la vitalité des économies régionales et locales, synonyme de création de richesses et d'emplois et par la capacité de l'économie nationale à satisfaire la demande intérieure et à rayonner sur des marchés extérieurs grâce à une production compétitive porteuse d'une croissance soutenue et robuste.

II.3. ORIENTATION 3 : RENFORCER LES CAPACITES DE REFLEXION ET D'AIDE A LA DECISION

Le renforcement des capacités est fondamental dans tout processus de développement. Au plan opérationnel, il constitue un processus par lequel les acteurs du développement économique et social œuvrent à la mise en place d'un environnement social, économique et politique qui permet le développement de leurs aptitudes en vue d'assurer leurs tâches respectives.

Le pays dispose de praticiens et chercheurs du développement que d'institutions publiques, parapubliques et privées dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Toutefois, il se pose le plus souvent un problème de valorisation et de diffusion des résultats de la recherche scientifique, technique et technologique et des innovations. C'est pourquoi le renforcement des capacités constitue une priorité pour le Gouvernement dans un domaine considéré comme nouveau au plan des politiques publiques expérimentées jusqu'ici.

Sur la période 2013-2015, des rencontres d'échange et de partage (séminaires, colloques, conférences, etc.) et des voyages d'études seront organisés afin d'outiller les principaux acteurs dans la prise de décision. Par ailleurs, un accent sera mis sur le développement de mécanismes et passerelles pour promouvoir la Recherche-Développement.

Cela permettra non seulement d'approfondir les connaissances des acteurs, d'une part, sur les pôles de croissance et les autres formes d'organisation de la production sur les territoires et, d'autre part, sur des thématiques majeures (aspects institutionnels, dispositifs de financement, cadres juridiques et réglementaires, questions démographiques et sociales, aspects environnementaux, théories et outils d'analyse économique territoriale, etc.).

II.4. ORIENTATION 4 : SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DES POLES DE CROISSANCE

La conduite de la promotion des pôles de croissance vers des résultats de développement escomptés est déterminée en partie par l'existence d'un mécanisme de suivi-évaluation efficace. Toutefois, la complexité des dynamiques économiques et territoriales combinée au caractère nouveau des pôles de croissance et de compétitivité pour le BF peut constituer une difficulté au départ.

Il s'avère donc nécessaire, sur la période 2013-2015, de mettre en place des outils de programmation et un système de suivi-évaluation afin de mieux rendre compte des réalisations, de mesurer les effets et impacts de la mise en œuvre des pôles de croissance et de s'assurer que ces pôles contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux de développement tels que définis par le Programme présidentiel et la SCADD.

A cet effet, des Plans d'Actions Prioritaires (PAP) de mise en œuvre du DOP-PC seront élaborés annuellement sous la coordination du ST-CNPPC. Les PAP assurent la cohérence des interventions du dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance. Leur mise en œuvre fera l'objet de reddition de comptes au CNPPC et de communication au public.

Les efforts de suivi et d'évaluation permettront de mesurer les progressions et d'apprécier la mise en œuvre des différents pôles de croissance conformément aux objectifs de la politique économique nationale.

III- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS POUR LA PROMOTION DES POLES DE CROISSANCE

La stratégie de mise en œuvre repose sur les principes directeurs ou lignes de conduite, le financement des actions et les mesures d'accompagnement identifiées.

III.1. PRINCIPES DIRECTEURS

La participation, la responsabilité, l'anticipation, l'engagement sur les résultats, la cohérence des interventions, la viabilité des actions et le développement harmonieux du territoire national sont les sept (07) principes directeurs qui guideront la mise en œuvre des orientations 2013-2015 pour la promotion des pôles de croissance.

La participation doit emporter l'adhésion de tous les acteurs concernés. En effet, le développement des pôles de croissance dépendra de la volonté et de la capacité des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie.

La responsabilité doit cultiver l'obligation de rendre compte des missions et tâches conflées.

L'anticipation doit permettre de devancer ou précipiter les actions et activités à conduire, en captant les signaux annonciateurs d'évènements dont il faut tenir compte et en se préparant en conséquence.

L'engagement sur les résultats signifie l'obligation de résultats pour chaque acteur impliqué au regard des objectifs et des indicateurs préalablement assignés.

La cohérence des interventions consistera en la liaison étroite et harmonieuse de l'ensemble des activités à développer. Toutes les actions de promotion des pôles de croissance doivent donc avoir un rapport logique.

La viabilité des actions permet de réfléchir sur les chances de réaliser les différents pôles de croissance sans problème et sur les chances de les maintenir lorsque les aides et les appuis extérieurs auront cessé.

Le développement harmonieux de tout le territoire est un principe fondamental, ce qui implique que chaque pôle de croissance ne soit pas un ilot de richesses dans un océan de misère, mais un outil intégré dans son milieu.

III.2. MECANISME D'OPERATIONNALISATION DU DOP-PC 2013-2015

Pour l'opérationnalisation du DOP-PC 2013-2015 le CNPPC élaborera et mettra en œuvre un plan d'actions prioritaires triennal glissant dont la tranche annuelle sera extraite dans un programme de travail annuel et budgétaire. Pour le suivi, des rapports trimestriels seront élaborés par le ST-CNPPC.

III.3. FINANCEMENT DES ORIENTATIONS POUR LA PROMOTION DES POLES DE CROISSANCE

Le financement des orientations 2013-2015 et des activités prioritaires 2013 sera assuré d'une part, par le budget de l'Etat et, d'autre part, par la contribution des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) soutenant la promotion des pôles de croissance au Burkina Faso.

III.3. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement portent aussi bien sur le fonctionnement du dispositif institutionnel de pilotage que sur la création et la mise en service des pôles de croissance. Ces mesures conditionnent la réalisation des orientations pour la promotion des pôles de croissance et partant la réalisation des objectifs de la SCADD et du Programme présidentiel. De ce qui précède, les mesures d'accompagnement pourraient être envisagées à trois (03) niveaux.

Le premier niveau est celui de l'engagement soutenu du Gouvernement pour un pilotage national des pôles de croissance axé sur les résultats et une véritable appropriation du processus de promotion des pôles de croissance.

Le deuxième niveau est le besoin d'une implication effective et d'un accompagnement réel des acteurs engagés dans la promotion des pôles de croissance dont les ministères, les collectivités territoriales, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile.

Le troisième niveau est celui de l'accompagnement par le MEF des organes ou structures techniques du dispositif institutionnel notamment le ST-CNPPC.

CONCLUSION

Le Document d'orientation pour la promotion des pôles de croissance permettra au Gouvernement de conduire avec efficacité la formulation et la coordination de la mise en œuvre des politiques et stratégies de promotion des pôles de croissance. Il offre surtout au CNPPC un outil de pilotage et de suivi des activités concourant à la mise en œuvre des pôles de croissance au Burkina Faso. Aussi, sa bonne exécution contribuera-t-elle à l'atteinte des objectifs du Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable (PAGEDD) 2011-2015.

Pour ce faire, l'engagement des acteurs impliqués (ministères, collectivités territoriales, universités et instituts de formation, d'enseignement et de recherche, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers) dans sa mise en œuvre conditionnera largement civile, partenaires techniques et financiers) dans sa mise en œuvre conditionnera largement l'efficacité du dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance et partant l'atteinte des résultats de développement économique et social escomptés à travers le développement des pôles de croissance.

ANNEXE: CADRE LOGIQUE AGREGE

ANNEXE : CADRE LOGIQUE AGREGE DU DOCUMENT D'ORIENTATION POUR LA PROMOTION DES POLES DE CROISSANCE (DOP-PC) SUR LA PERIODE 2013-2015

HYPOTHESES/RISQUES		Stabilité de l'environnement	-Disponibilité des financements -Adhésion des principaux acteurs concernés											je		
SOURCES DE VERIFICATION		PC " ST-CNPPC	Kapports d'activités de 51		OBJECTIFS STRATEGIQUES) DU DOP-PC	Décret relatif au dispositif	de croissance	pilotage	Comptes-rendus des réumons -Rapports d'activités du ST-	CNPPC	-Décret adoptant le DOP-FC sur la période 2013-2015	DOP-PC -Décret adoptant la PNP-PC		Ministres pour la preparation et la mise en place de nouveaux pôles de	croissance	
PARTIES DE RESULTATS	INDICATEOR	DOP-PO	Efficacité du dispositif institutionnel de pilotage des pôles de croissance au BF (taux d'exécution du DOP-PC 2013-2015)			ORIENTATIONS (OD) L. C.	des pôles de croissance -Tenue régulière des sessions du CNPPC	(nbre tenu/nbre prévu)	Tenue reguliere des reundus des GTI CNPPC et les secrétariats des GTI		-Disponibilité du Document d'orientation			-Existence de nouveaux posso		
TOCIOIR	NOTE NOTE OF	DINIERVENTION	इ क	cohérence des interventions en matière de promotion des pôles de	Croissance an Durana a sec		Orientation 1: Rendre toncuomes le dispositif institutionnel de	pilotage des pôles de croissance			Orientation 2: Contribuer à la	dynamisation des économies	compétitivité de l'économie nationale		_	

HYPOTHESES/RISOTIES	STONE OF THE STONE									
SOURCES DE VERTEICATION	-Rapports d'activités du ST.	CNPPC	Comptes-rendus et rapports d'activités du ST-CNPPC				-Comptes-rending et rannoute	d'activités du ST-CNPPC	-Rapport d'étude relative au SSE	des pôles de croissance
INDICATEURS DE RESULTATS		Tenne formation of	capacités de réflexion et d'aide a la voyages d'études et campagnes d'information d'activités du ST-CNPPC	(nombre d'activités, nombre de participants, publics et lieux rouchés)	-Taux d'exécution du programme de	renforcement des capacités du ST-CNPPC	mise en santa de Suivie et evaluer la Disponibilité d'un Système de Suivi-	croissance couvre des poies de Evaluation (SSE) de la mise en œuvre des	Pour de croissance	A ALA A CACCULON OF 12 FINE-PC
LOGIQUE D'INTERVENTION		Orientation 3: Renforcer les	capacités de réflexion et d'aide a la voyages d'études et campagnes et	TOYTON		Orientaria 10	raise of same 1	croissance		